

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1001-16 MODIFIANT L'ARTICLE 3.3.7 DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AUTORISANT L'USAGE SPÉCIFIQUE DE  
CONTENEURS POUR CERTAINES ZONES**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1001-16 modifiant l'article 3.3.7 du Règlement de zonage 927-13 autorisant l'usage spécifique de conteneurs pour certaines zones

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1001-16 modifiant l'article 3.3.7 du Règlement de zonage 927-13 autorisant l'usage spécifique de conteneurs pour certaines zones.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **2 mai 2016, à 19 h 30**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

But du règlement : Ce règlement a pour objet d'autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes entretenus, peints et en bon état, non-empilés dans les cours arrières pour certaines zones spécifiques.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'applique à certaines zones spécifiques.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,  
Ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2016

Céline LeBlanc  
Greffière